

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CAST

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le 24 septembre 2026 à 11h00, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CAST, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur André RANNOU, Président.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : André RANNOU, Clément LE PAGE, Jacques GOUEROU, Patrice BOTHOREL, Patrick GUEGUEN, Bruno HASCOET, Bruno DORVAL, Etienne LE ROUX, Jérôme DANIEL

POUVOIRS : Guénolé HASCOET à André RANNOU

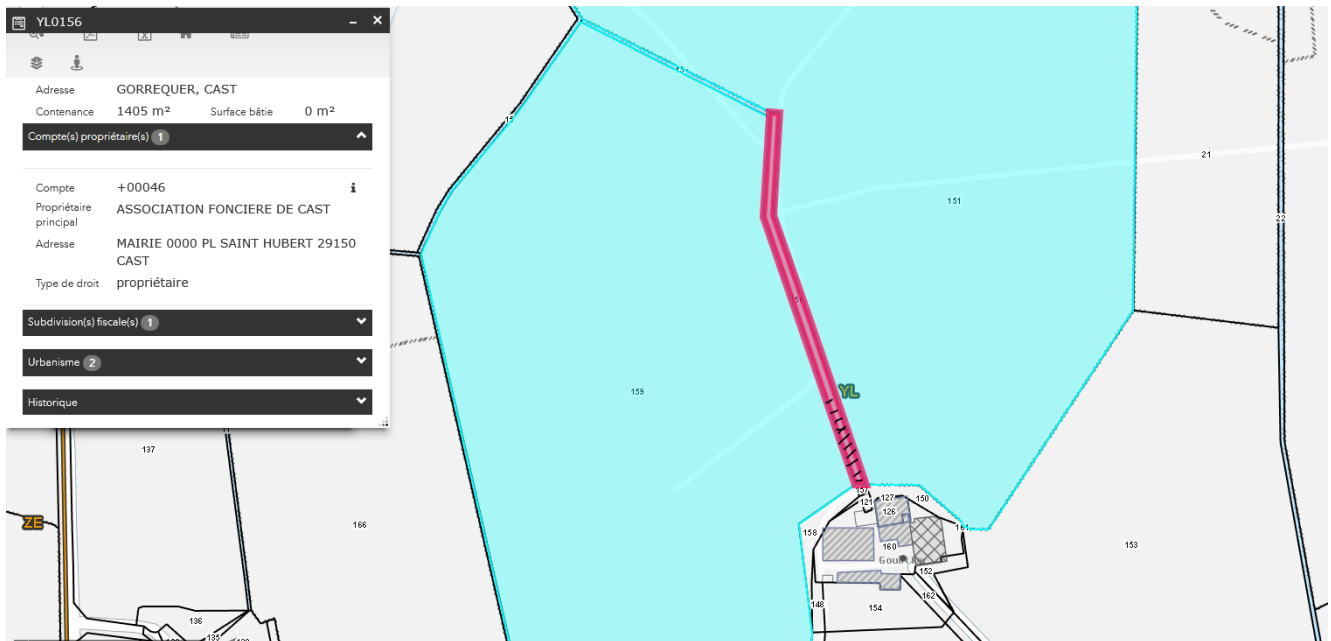
SECRETAIRE DE SEANCE : Clément LE PAGE

DBAFR 2026-10 : CESSION D'UN PARCELLE DE L'A.F.R. SITUÉE A GOULIT KER

Le Président donne lecture de la demande de Monsieur LE BRIS Gurvan et Madame MASSON Carole qui souhaitent faire l'acquisition d'un bout de parcelle, propriété de l'A.F.R. de CAST, cadastrée YL0156.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le plan de la parcelle ci-dessous (partie hachurée en noir sur la parcelle en rouge),



Le Bureau de l'A.F.R.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession d'un bout de cette parcelle de l'AF.R. de CAST cadastrée YL0156 à LE BRIS Gurvan et Madame MASSON Carole aux conditions suivantes.

FIXE Le prix de vente est fixé à 1,50€ par m² ;

PRÉCISE que les frais annexes tels que bornage et notaire sont placé à la charge des demandeurs ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
André RANNOU